

**COMPTE RENDU :**

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

---

**Séance du Vendredi 8 février 2008 à Chanteuges**

---

Présents : Mmes Yvette ALIZER, Christiane LONJON, Nicole LONJON, Rachelle MERLE, Aline MICHEL, Sylvie MICHEL, Mathilde PIGEON, Marie-Thérèse ROUBAUD et Pascale TORRENT; Mrs Roger AMBARD, Pierre BERNARDON, Guy BRUSTEL, Alain CUSSAC, Alain CASTELLAN, Robert CHAUSSE, Denis FOURY, Jean-Paul PASCAL, Jean MATHIVET, Franck NOEL-BARON, Gilles RUAT, Marc TAILLANDIER, Marc VAN DER WINDT, Bernard VISSAC, Guy VISSAC et Joseph VISSAC.

Absents : Mr Alain PLOT et René VERET.

Excusés : Mme Paulette FINEL ; Mrs Jean Michel DURAND, Daniel ESTIEU, Michel JOSEPH, Jean-Pierre KREMBSER et Alain ROUSSET.

Assistés également : Mrs Eric AUBERT et Pierre-Olivier MALARTRE.



Le Conseil de Communauté du Langeadois s'est réuni le vendredi 8 février 2008 à la Salle Polyvalente de Chanteuges pour étudier l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du précédent compte rendu

**Finances et Programmation**

- 2- Présentation et vote du Compte Administratif 2007 du Budget Principal
- 3- Présentation et vote du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe de la Ferme du Pradel
- 4- Présentation et vote du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe de R.B.M.
- 5- Délibération pour la clôture définitive du Budget Annexe de R.B.M.
- 6- Présentation et vote du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe de la Z.A.E. de Chambaret
- 7- Affectation des résultats du Budget Principal et des Budgets Annexes
- 8- Adoption des Comptes de Gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes
- 9- Adoption du procès verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite à la prise de compétence liée à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

**Environnement et Cadre de Vie**

- 10- Adoption d'une convention de partenariat pédagogique avec le collège public du Haut-Allier
- 11- Adoption du cahier des charges pour la réalisation d'un outil de promotion dans le cadre de la politique d'accueil d'actifs, consultation de prestataires et signature de l'acte d'engagement
- 12- Adoption d'une convention avec le Conseil Général de la Haute-Loire pour la suppression des boisements gênants et des friches

## **Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et Sociales**

- 13- Validation de l' Avant Projet Définitif du projet de rénovation de l'école élémentaire de Pinols
- 14- Demandes de subventions pour le projet de rénovation de l'école élémentaire de Pinols
- 15- Demande de subventions pour le projet de requalification de l'ensemble immobilier du Val fleuri

## **Administration**

- 16- Délibération pour le remplacement et/ou le recrutement d'agents dans le cadre de besoins saisonniers et/ou occasionnels
- 17- Renouvellement d'un contrat à durée déterminée pour un poste d'agent d'entretien intercommunal
- 18- Délégation au Centre de Gestion de la F.P.T. de la Haute-Loire pour la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires
  
- 19- Questions diverses

Après le mot d'accueil du Maire de Chanteuges, le Président de la Communauté ouvre la séance ordinaire du Conseil et fait une lecture du P.V. de la dernière réunion de bureau du 18 janvier 2008.

Il précise au Conseil qu'au titre des questions diverses, un projet de délibération sera soumis au vote de l'assemblée, pour la reconduction d'une année de l'OPAH-RR. A l'unanimité des présents le Conseil accepte d'étudier ce projet.



### **1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Le P.V. de la précédente réunion du Conseil Communautaire est validé à l'unanimité des présents.

### **2- PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif est présenté par Mr Robert CHAUSE, Président de la Commission des Finances et de la Programmation à la Communauté.

#### **En section de Fonctionnement :**

Les dépenses s'établissent à 3 332 807,95 € et les recettes à 3 666 458,11 €.

#### **En section d'Investissement :**

Les dépenses s'établissent à 577 333,94 € et les recettes à 915 348,79 €.

Pour 2007, ces chiffres font apparaître un résultat excédentaire de 671 665,01 € et un résultat cumulé avec les reports de + 883 807,97 €.

Après cette présentation, le CA est soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité des présents moins la voix du Président.

### **3- PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET ANNEXE DE LA FERME DU PRADEL**

Mr Robert CHAUSSE poursuit par la présentation du CA 2007 de la ferme du Pradel

#### **En section de Fonctionnement :**

Les dépenses s'établissent à 4 588,75 € et les recettes à 8 090,77 €.

#### **En section d'Investissement :**

Les dépenses s'établissent à 3 386,73 € et les recettes à 3 774,23 €.

Sur l'exercice 2007, le CA présente un excédent de 3 889,52 €. Le résultat cumulé avec les reports fait apparaître un résultat de + 148,29 €.

Ainsi présenté, le CA de la ferme du Pradel est adopté à l'unanimité des présents moins la voix du président.

Au terme de cette présentation budgétaire, Mr Robert CHAUSSE s'interroge sur l'implication du locataire actuel dans le projet et sur les perspectives de développement que pourraient connaître le site.

Le Président de la Communauté donne lecture au Conseil d'une note explicative sur les évolutions que pourraient connaître le projet. Il évoque la démarche conduite par le Conseil Régional pour la recherche de sites touristiques majeurs en Auvergne afin d'y développer une économie touristique à l'initiative d'un opérateur privé (démarche Nattitude Ressort). Le site du Pradel pourrait y prétendre. Le Président propose qu'un groupe de travail se crée à la Communauté avec l'Association du saumon sauvage pour étudier des perspectives à ce dossier.

Mme Aline MICHEL fait part de la recherche d'hébergement par l'UCPA et de leur projet de Maison de l'eau.

Mr Robert CHAUSSE pense que la Communauté, qui est toujours propriétaire du site, doit conduire une réflexion poussée sur ce lieu et que plusieurs pistes doivent être exploitées.

Mr Pierre BERNARDON souhaite rappeler quelques chiffres sur le dossier et précise que le SIVOM avait vendu la ferme du Pradel à la société Arc Aventure pour un montant de 75 000 € fin 1999 ; alors que dans le même temps des offres plus intéressantes (120 000 €) avaient été faites par d'autres investisseurs privés. Il rajoute que ce site a été racheté quelques temps après par la Communauté à la société Arc Aventure pour 220 000 € sans amélioration notable.

Mr Guy VISSAC fait remarquer que la société Arc Aventure avait réalisé, entre la vente par le SIVOM et le rachat par la Communauté du site, environ 150 000 € de travaux pour exploiter un gîte de groupe et y développer des activités de pleine nature.

#### **4- PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET ANNEXE DE RBM**

En section de Fonctionnement :

Les dépenses s'établissent à 519 774,84 € pour 523 888,06 € de recettes.

En section d'Investissement :

Les dépenses s'établissent à 173 386 € et pour 548 936,80 € de recettes.

Au terme de l'exercice 2007 et en fonction des reports constatés le budget définitif de ce programme présente un résultat définitif égal à 0.

Le CA 2007 de RBM est accepté à l'unanimité des présents moins la voix du Président.

#### **5- DELIBERATION POUR LA CLOTURE DEFINITIVE DU BUDGET ANNEXE DE R.B.M.**

La délibération proposée par le Président est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **6- PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET ANNEXE DE LA Z.A.E. DE CHAMBARET**

Mr Robert CHAUSSE présente les résultats 2007 du CA de la Z.A.E. de Chambaret.

En section de Fonctionnement :

Les dépenses s'établissent à 0 € et les recettes à 0,44 €.

En section d'Investissement :

Les dépenses s'établissent à 50 690,85 € et les recettes à 77 945,00 €.

L'opération fait apparaître, compte tenu des reports cumulés, un résultat excédentaire de 27 254,59 €.

Les résultats sont approuvés à l'unanimité des présents moins la voix du Président.

#### **7- AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le Président de la Communauté propose à l'assemblée délibérante l'affectation suivante des résultats à la suite de l'approbation des comptes administratifs :

- **Budget principal :** ↪ 80 000 € à la section d'investissement au C/1068  
↪ 368 184,76 € à la section de fonctionnement C/002
- **Ferme du Pradel :** ↪ 3 535,02 € la section d'investissement au C/1068  
↪ 0 € à la section de fonctionnement C/002
- **RBM :** aucune affectation car le résultat est égal à 0.
- **Z.A.E. de Chambaret :** ↪ 0 € à la section d'investissement au C/1068  
↪ 0,44 € à la section de fonctionnement C/002

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des présents.

#### **8- ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Les délibérations relatives aux comptes de gestion, établies par le comptable public de la Communauté de Communes du Langeadois, pour les exercices 2007 du budget principal et des budgets annexes de RBM, de la ferme du Pradel et de la Z.A.E. de Chambaret, sont adoptées à l'unanimité des présents.

#### **9- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE LIEE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

La délibération d'adoption du P.V. de la CLECT est présentée par Mr Robert CHAUSSE, Président de la CLECT. Il rappelle que la Commission s'est réunie le 17 janvier dernier pour fixer le montant des nouvelles attributions de compensation entre les Communes et la Communauté de Communes du Langeadois suite au transfert de compétence intervenue entre la Commune de Langeac et la Communauté sur la gestion et l'entretien de l'aire des gens du voyage. Le montant net du transfert a été arrêté par la CLECT à 7 674 € soit la somme de 569 307 € d'attribution de compensation au profit de la commune de Langeac.

Mme Aline MICHEL fait remarquer que, malgré sa demande de révision du montant des attributions de compensation pour sa commune, la CLECT n'a pas souhaité modifier le régime actuel.

La délibération proposée est validée à l'unanimité des présents.

#### **10- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC LE COLLEGE PUBLIC DU HAUT ALLIER**

La délibération présentée par Mme Mathilde Pigeon, prévoit que la Communauté accompagne le collège public du Haut-Allier dans la mise en œuvre d'un programme pédagogique axé sur la découverte de son territoire. Une aide annuelle de 1500 € est apportée par la Communauté.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

**11- ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES POUR LA REALISATION D'UN OUTIL DE PROMOTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL D'ACTIFS, CONSULTATION DE PRESTATAIRES ET SIGNATURE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT.**

Le Président donne la parole à Pierre-Olivier MALARTRE qui présente le cahier des charges annexé à la délibération. Il s'agit de doter la Communauté de Communes d'un film promotionnel mettant en avant les atouts et les richesses du Langeadois pour susciter l'accueil d'actifs.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

**12- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA SUPPRESSION DES BOISEMENTS GENANTS ET DES FRICHES**

Ce point propose l'adhésion de la Communauté au programme de suppression des boisements gênants et des friches porté par le Conseil Général 43. Laide sera directement versée aux propriétaires qui remplissent les conditions. Un comité de pilotage devra être installé pour faire remonter les dossiers au Conseil Général pour instruction.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

**13- VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU PROJET DE RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE PINOLS.**

Présenté par Mme Rachelle MERLE, le projet de rénovation de l'école de Pinols prévoit la réhabilitation de 293 m<sup>2</sup>, la construction d'une chaufferie bois de 37 m<sup>2</sup> et d'un préau de 60 m<sup>2</sup>. L'estimation financière prévisionnelle est fixée à 401 539 € HT.

La délibération est validée à l'unanimité des présents. L'assemblée regrette néanmoins l'absence du Maire de Pinols à la séance.

**14- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE PINOLS.**

Le Président souligne que cette délibération concerne le financement du projet de l'école de Pinols pour lequel une demande d'aide de 140 538 € est faite au titre de la DGE 2008.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**15- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU VAL FLEURI.**

Le Président précise que l'ensemble immobilier du Val Fleuri va faire l'objet d'une requalification importante prévisionnellement estimée (stade APS) à 801 176 €. Le financement de ce projet pourrait élarger sur des crédits de la DDR 2008. Une demande sera faite pour un montant de 280 411 €.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

**16- DELIBERATION POUR LE REMPLACEMENT ET/OU RECRUTEMENT D'AGENTS DANS LE CADRE DE BESOINS SAISONNIERS ET/OU OCCASIONNELS.**

Cette délibération permet à la Communauté d'avoir recours aux recrutements d'agents saisonniers ou occasionnels afin de répondre à l'embauche de personnels ponctuels en cas d'absence de titulaire ou de saisonniers dans le cadre de la politique enfance/jeunesse (séjours vacances notamment).

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

**17- RENOUELEMENT D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN INTERCOMMUNAL**

Le Conseil décide de suivre l'avis du Bureau Communautaire et de renouveler le contrat du poste d'agent d'entretien intercommunal qui arrive à terme début avril, pour une durée de 6 mois à plein temps.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

**18- DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUAIRES.**

Il s'agit d'autoriser le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire à consulter des entreprises d'assurance pour couvrir le risque de maladie des agents de la Communauté.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

**19- QUESTIONS DIVERSES**

1) **Prolongation d'une année par le suivi de l'OPAH RR :** La délibération, présentée par Mr Franck NOEL-BARON, prévoit de reconduire l'OPAH RR sur une année supplémentaire. Le Président est autorisé à consulter des bureaux d'études et à retenir le lauréat.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

2) Le Président informe l'assemblée qu'un document intitulé « **Guide du délégué Communautaire** » a été préparé par la Communauté. Il sera adressé à chaque Maire sortant qui devra le remettre aux nouveaux élus municipaux pour leur faire connaître la Communauté.

Fait à Langeac,  
Le 12 mars 2008

*Le Président,*

**Guy VISSAC**

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site internet et panneau d'affichage de la C.C.L.